Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203350-20260212-20260204-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENVEN-LEHART

Séance du 12 février 2026
20h00

PRESENTS : BURLOT Gilbert - RAIMONDO Annette - -LE FOLL Hervé – LE GRAET Anthony – FINET Sylvie — MEROT Fabien- LE LAY Cédric- - LANDRIEU Anthony- LE FLOHIC Jérôme

Absent excusé : DAVENNE Jérémy- GUILLOUX Eugène

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Votants** : 9 **Présents** : 9 procuration : 0

Secrétaire de séance : RAIMONDO Annette

Date de convocation le 05 février 2026

2026-02-04 vente BERTRAND A 1418

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2221-1, L.3211-14 et L.3221-1

Vu les prix et conditions de la vente ;

Vu l'article 1593 du Code civil relatif aux frais d'acte notarié,

Le Conseil Municipal a délibéré le 10 mars 2025 pour les parcelles A 1404, 1405 et 1406. Il convient de rajouter la vente de la parcelle A 1418 (7 m2) pour la somme de 50 euros à M et Mme Bertrand. Cette parcelle a été bornée par Géo Cap à Binic. Le bornage a été effectué par Mme Rozenn Renault Géomètre 17 rue au lin 22800 Quintin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix Pour

Autorise le maire, à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette parcelle au prix de 50 euros hors frais de notaire. Il l'autorise à signer les actes à intervenir, qui seront passés en la forme authentique, en l'étude de Maitre RENAULT, COB Juris, notaire à Saint Nicolas du Pélem et Maël Carhaix. Impute la recette au Budget principal de la commune.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203350-20260212-20260204-DE

Fait et délibéré en Mairie les Jour, Mois et An Susdits.

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilbert BURLOT

